

Compte-rendu du Conseil municipal Du Vendredi 20 mai 2016

Présents : CHRETIEN Béatrice ; CHRETIEN Bernard ; CHRETIEN Marie-Jeanne ; COLIN Francis ; JANNEL Danièle ; JEMPF Etienne ; MICHEL Jérôme ; NOEL Danielle.

Etai(en)t excusé(s) : PATARD Frédéric (procuration à Marie-Jeanne Chrétien)

Etai(en)t absent(s) : /

Le compte-rendu du précédent conseil (24 mars 2016) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

Le maire demande aux conseillers l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour deux points à délibérer. Le premier point concerne une demande d'aide du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL 2016), le second point concerne la nomination d'un coordonnateur de recensement. Le conseil accepte. Ces deux points sont rajoutés à l'ordre du jour avant les questions diverses.

Mr Jérôme MICHEL est nommé secrétaire de séance.

1. (Délibération 15/16) Renonciation au Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous :

- D.I.A. sur la parcelle située au 18 rue de l'église cadastrée AA217.

Le maire est autorisé à ratifier les documents correspondants.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2. (Délibération 16/16) Renonciation au Droit de préemption

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur l'aliénation énoncée ci-dessous :

- D.I.A. sur les parcelles cadastrées C758 « Sur la Vallée » et C760 « L'ange Brimbé »

Le maire est autorisé à ratifier les documents correspondants.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3. (Délibération 17/16) Devis ONF

En début d'année 2016, l'ONF a proposé au conseil municipal un programme d'actions pour la gestion durable du patrimoine forestier : le nettoyage de régénération (jeune peuplement) et la maintenance mécanisée dans les parcelles 13 à 17. Le devis estimatif était de 5 700 € HT.

Le conseil municipal a accepté ce devis estimatif en séance de conseil du 26/02/2016. L'ONF nous transmet un devis plus précis d'un montant de 5365.66 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4. (Délibération 18/16) Adoption du RPOS 2015 (Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015)

Le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5. (Délibération 19/16) Demande du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL 2016)

La commune a établi en septembre 2015 un ADAP (Agenda d'accessibilité programmée) lui permettant d'établir un planning de réalisation de ses obligations en matière d'accessibilité au public des établissements communaux. Le projet « Mise en œuvre de l'ADAP - Aménagement du secteur de l'église et de mise en accessibilité » en découle. Pour les réaliser la commune peut solliciter une aide de l'état, le fonds de soutien à l'investissement public local 2016.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant : Coût total : 42 903.14 €
Financé par : Réserve parlementaire - FSIPL 2016 – Région - Autofinancement communal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter le FSIPL.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6. (Délibération 20/16) Désignation d'un coordonnateur

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement prévues à Tremblecourt début 2017.

Sur proposition du Maire le Conseil Municipal décide de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation, de la réalisation des enquêtes de recensement et propose que la secrétaire de mairie soit nommée à cette fonction.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7. Questions diverses et informations :

- Dégradations dans le village :

Dimanche 15 mai, vers 22h30 des jeunes –qui ne sont pas de Tremblecourt- rodaient dans le village. Ils ont été aperçus s'introduisant dans des jardins privés chemin de Rosières. La gendarmerie a été alertée, mais ils étaient repartis avant l'arrivée des gendarmes. Des habitants ont signalé des dégradations dans leur jardin, des objets ont été déplacés rue de l'église, une voiture aurait été rayée près de la mairie. On demande aux habitants d'être vigilants, et si de tels faits se reproduisent, de relever toutes les informations qui pourraient permettre à la gendarmerie d'identifier ces jeunes.

- OPAH :

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, un dispositif d'aides incitatives proposées par la Communauté de Communes a été mis en place. Les demandes doivent être remontées vers une association (CAMEL) qui est en charge d'animer ce dispositif. Elle assure les visites à domicile et l'ensemble de l'accompagnement administratif et technique pour les personnes potentiellement éligibles à ces aides (économie d'énergie, maintien à domicile, remise aux normes, sortie de dégradation...). L'information sur ce dispositif sera relayée par distribution de tracts et affichage.

La séance est levée à 21 h 25

Le maire, Marie-Jeanne Chrétien